



**COMMUNE DE BRENNILIS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 29 MAI 2010
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS**

1. *Constatation du quorum*

Étaient présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h, Carole le Boulanger, Sylvie Birhart, Jérôme Cochenec, Jean Faillart, Berc'hed Troadec
Absente, excusée: Anita Daniel, procuration à Jérôme Cochenec

2. *Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance*

L'ordre du jour a été adopté avec ajout des points suivants: Admission en non valeur – eau et assainissement; Avenant convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.
Françoise Borgne a été désignée comme Secrétaire de séance.

3. *Compte rendu du Conseil du 16 mars 2010*

Les conseillers présents ont signé le registre des délibérations pour la séance du 16 mars 2010

4. *Subvention aux associations*

Le Conseil a adopté la liste jointe de subventions aux Associations pour l'année 2010. Pour les associations communales, la subvention à l'association des chasseurs est attribuée sous réserve de la production du bilan 2009. Pour l'Association Hong Yang, la situation sera revue en fonction du programme de l'Association pour l'année 2010 (aucune précision fournie à ce jour). Il a été relevé que la diminution de la subvention accordée à l'association des Parents d'élèves correspondait au fait que la subvention 2009 incluait le soutien à la production d'un ouvrage réalisé par les élèves, opération non reconduite en 2010.

Le total des subventions allouées représente 5,362 € pour un montant budgétisé de 12.000 € Il a donc été rappelé que des demandes complémentaires ou additionnelles pourraient être envisagées en cours d'exercice. Le Conseil a débattu de la situation particulière de l'association ADMR – Aide à domicile en milieu rural – de Huelgoat. Cette association intervient au profit de 32 personnes de la commune, pour un total de 8.884 heures prestées en 2009. 7 résidents de Brennilis sont salariés de l'ADMR Huelgoat. Compte tenu des contraintes de déplacement et de l'insuffisance du tarif de prise en charge retenu par le Conseil général, chaque heure prestée est structurellement déficitaire à hauteur de 3 € 53 ramenés à 1 € 65 après péréquation fédérale à l'échelle départementale.

La subvention 2009 accordée par le Conseil municipal – 670 € - ne représente que 8 centimes d'euro par heure de service rendu à un habitant de la commune. Une indexation de la subvention communale sur le montant des heures servies sur Brennilis, couplé à une intervention du CCAS assise sur l'utilisation de sa ligne budgétaire 6568 Autres secours (4.278 €) pourrait permettre d'envisager une contribution globale à hauteur de 0 € 41 par heure soit environ 25% du déficit structurel après péréquation (1.322 € pour le budget communal, et 1.776 € pour le CCAS).

Le Conseil n'a cependant pas considéré souhaitable de se prononcer dans l'immédiat sur l'augmentation de sa contribution, compte tenu des incertitudes sur la gestion fédérale et locale de l'ADMR. Le Conseil a donc décidé de maintenir à hauteur du montant 2009 soit 670 € sa subvention à l'ADMR, et de demander au CCAS d'examiner ses possibilités d'intervention, au vu des précisions complémentaires que pourrait lui fournir la présidente de l'ADMR d'Huelgoat, et dans le cadre de l'autonomie budgétaire qui est reconnue au Centre.

5. *Représentation au PNRA*

L'arrêté préfectoral 2010-0576 du 19 avril 2010 « portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique » prévoit que les Conseils municipaux des communes ayant adopté la nouvelle charte du PNRA doivent désigner chacun un

représentant titulaire et un suppléant au sein des instances exécutives du Parc. Après e avoir délibéré, le Conseil a décidé de désigner Sylvie Birhart comme représentante titulaire, et Berc'hed Troadec comme représentante suppléante.

6. Emplois d'été

Le Conseil a entériné les propositions de sa Commission Fonctionnement des services pour pourvoir différents emplois d'été, telles que reproduites en annexe à la présente. Le Conseil a également noté qu'était envisagée la location de sanitaires complémentaires pour l'été 2010, comme cela avait été fait en 2009 pour faire face au regain de fréquentation du camping municipal.

7. Avenant 2010, convention Bretagne Vivante

La Convention d'objectifs signée le 16 février 2009 avec l'association Bretagne Vivante SEPNB prévoit que le programme annuel de collaboration est fixé par voie d'avenant. Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions de reprendre les éléments de 2009 pour l'avenant 2010 – intervention au profit de l'école de Brennilis, demi-journées d'animation grand public, ouverture étendue de la MRNC du 15 juin au 8 juillet et du 1er au 15 septembre, services de conseil et d'expertise à la municipalité - et d'y adjoindre une collaboration spécifique pour la lutte contre les plantes invasives, notamment les renouées du Japon, lutte pour laquelle Bretagne Vivante dispose d'un savoir faire avéré. Cette collaboration sera matérialisée par l'emploi d'un(e) stagiaire dont l'indemnisation forfaitaire à hauteur d'un maximum de 800 € sera également prise en charge par la municipalité. Le montant des prestations attendues s'élève à 6.400 € pour l'année et correspond au montant inscrit à cet effet au budget de fonctionnement de la commune – rubrique D 6226, Honoraires. Certains conseillers opposés à ces dispositions ont fait valoir soit que ces interventions n'avaient pas d'intérêt, soit qu'elles étaient trop onéreuses, soit qu'elles étaient bienvenues mais devraient être financées par l'Association conventionnée. L'avenant 2010 et les descriptif de l'intervention Renouées figurent en annexe.

8. Agenda 21 – Rencontre BRUDED

L'association BRUDED a contacté la municipalité pour lui proposer d'organiser à Brennilis en septembre 2010 une réunion des adhérents de BRUDED sur le thème des Agendas 21 communaux. Ce thème intéresse directement la commune qui a entamé depuis 2008 une démarche devant aboutir à a formulation d'un document programmatique de type Agenda 21. Certains conseillers estiment que la commune n'a pas besoin d'entrer dans une démarche Agenda 21 pour mettre en œuvre des mesures qui selon eux relèvent du simple bon sens et qu'il est inutile de recourir à des avis extérieurs pour bien mener sa barque. Le Conseil décide cependant de demander au maire, assisté notamment du troisième adjoint en charge du développement durable, de prendre toutes mesures utiles à la bonne réalisation de l'activité proposée par BRUDED.

9. Accessibilité handicapés, conclusions et programmation

Les trois groupes de travail constitués par le CCAS pour examiner les conclusions du rapport Accessibilité fourni par la société Qualiconsult se sont maintenant réunis. Les conclusions chiffrées des Groupes de travail Église-Poste-Mairie et MRNC-École-Terrain de sports figurent sous <http://www.brennilis.com/agenda21/accessibilite/diagnostic/>. Les conclusions du Groupe de travail Voirie-Camping-Salle polyvalente sont en cours de rédaction. L'examen attentif des recommandations et le test pratique des situations en simulation de handicap ont permis de mieux cerner la réalité des besoins, et de limiter de manière importante le coût des mesures de lise aux normes qui devront être prises d'ici à la fin de l'année 2012. Le Conseil prend note des progrès accomplis, et demande au CCAS de bien vouloir procéder à la poursuite de ses travaux, en adoptant un programme pluriannuel de mise en œuvre des recommandations accessibilité retenues, dans la limite pour l'année en cours des dispositions budgétaires pertinentes adoptées en mars 2010.

10. Travaux en cours et envisagés

(salle polyvalente; salle du Droséra; école; logements; voirie ; eau - assainissement)

Le Conseil a été saisi d'un compte rendu d'avancement et de propositions pour aller de l'avant avec les travaux qu'il a décidé d'entreprendre en 2010. Les travaux d'étanchéité de la *salle polyvalente*

sont en bonne voie d'achèvement. Il est décidé de confier à la Commission Patrimoine élargie aux autres membres intéressés du Conseil la tâche de réfléchir à l'utilisation future de la *salle du Droséra*. L'équipement (rideaux, sanitaires, rangements) et les travaux (préau) de l'école sont en cours de préparation. Quatre devis sont attendus pour la réfection des *logements* situés au dessus de l'école, qui incluent des interventions importantes sur la charpente du bâtiment. Quatre devis ont été reçus pour les travaux d'*enrobé bicouche* prévus en matière de voirie communale que la Commission d'appel d'offres a décidé de confier à la société EUROVIA.

11. Organisation du Pardon 2010

Les fêtes communales 2010 sont prévues pour les 24 et 25 juillet. Le Conseil prend note de ce que de nombreuses activités sont d'ores et déjà planifiées par les associations et structures de la commune comme l'organisation d'un vide grenier, un goûter, une exposition autour des fables de la Fontaine vues d'Afrique organisée par la Bibliothèque, des démonstrations de travaux manuels et loisirs créatifs, un repas organisé par les Anciens combattants, la venue d'un manège pour les enfants, des défilés de véhicules anciens, la célébration d'une messe, etc. Le Conseil décide de prendre en charge au titre du budget fêtes et cérémonies le coût du contrat avec le manège pour animer les fêtes durant deux après-midi pour un coût forfaitaire de 800 € HT environ, les tours de manège étant facturés à 2 € pour 2 tours, une recette atténuant la charge financière de la Commune.

12. Aménagement aire de jeu, espace Park Tost

Une déclaration de travaux sera probablement nécessaire en raison des contraintes liées à la nature du site de Brennilis. Le Conseil prend note que grâce à la subvention acquise auprès du programme LEADER (pays COB) des prestations supplémentaires pourront être financées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée de 20.000 €.

13. Randonnée équestre FINISTOUR

Le CDTE – Comité départemental du Tourisme équestre – a contacté la municipalité pour l'organisation du FINISTOUR 2010 à Brennilis. Cette activité réunit sur 3 jours (29-31 juillet) une cinquantaine de cavaliers randonneurs. Le cahier des charges pour les municipalités est relativement léger, et la municipalité a donné son accord de principe pour cette manifestation. EDF a été sollicitée et a répondu favorablement pour subventionner à hauteur de 1500 € l'installation de douches temporaires pour les cavaliers. Le Conseil prend note de ces dispositions y compris le cahier des charges soumis par le CDTE.

Le Conseil prend également note de ce la Fédération du Finistère organisera le 19 juin un concours de pêche sur le lac et apporte son soutien à cette initiative.

14. PLU – point de la situation

Une version révisée du PLU arrêté établie sur la base des réponses apportées le 22 janvier par la Commission municipale *ad hoc* aux observations reçues des services de l'État a été remise et présentée en sous-préfecture de Châteaulin début mars 2010. Cette nouvelle mouture, en fait peu différente de la précédente mais mieux argumentée, a permis de lever toutes les objections des services de l'État. Le Président du Tribunal administratif a été saisi pour la désignation d'un commissaire enquêteur, les dates proposées pour l'enquête publique étant du 23 août au 25 septembre 2010.

L'ensemble des documents remis en préfecture est accessible à partir de <http://www.brennilis.com/PLU/>. Le Conseil a pris note et s'est félicité des progrès accomplis. Il a relevé que l'enquête publique permettrait de revenir sur certains aspects du projet méritant encore d'être affinés, comme l'annexe sur la voirie communale.

15. Admission en non valeur

La trésorerie de Pleyben a fait parvenir à la municipalité deux états proposant l'admission en non valeur de créances préjugées irrécouvrables et en deçà du seuil de poursuites pour un montant de 344 € 71 en Eau (10 factures) et de 99 € 20 en Assainissement (4 factures). Ces montants correspondent à des impayés de 2007 et 2008, et concernent pour beaucoup des personnes qui ne sont plus résidentes à Brennilis. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour l'admission en non valeur des créances concernées.

16. Avenant convention de dématérialisation des actes (contrôle de légalité)

Une convention de dématérialisation (transmission électronique sécurisée) des actes soumis au contrôle de légalité a été conclue entre l'État et la commune de Brennilis en juillet 2009. Cette convention précise en son article 3.8 les coordonnées du correspondant de la municipalité en sous-préfecture. En raison de changements intervenus dans la structure de la sous-préfecture, ces coordonnées doivent être mises à jour, et cette mise à jour doit être autorisée par délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide donc d'adopter l'avenant dont le texte est annexé.

17. Questions diverses

- i. **Vente de terrain communal** – Lors de sa réunion du 19 novembre 2009, le Conseil municipal avait décidé d'acquiescer formellement un certain nombre de parcelles considérées comme des biens sans maître, dont la parcelle C488 située au Bourg de Brennilis. Par lettre du 27 mai 2010, un particulier a saisi le maire d'une demande d'acquisition de cette parcelle. Le Conseil municipal, ayant constaté qu'il ne lui était pas possible de délibérer sur un point de cette nature ne figurant pas à l'ordre du jour, décide de renvoyer cette question à sa prochaine séance et demande au maire d'en informer le pétitionnaire.
- ii. **Travaux SORODEC** – Les conseillers municipaux résidant à Ploenez d'une part et la municipalité d'autre part ont rencontré le représentant des carrières Lessard qui ont commencé de travailler sur le site de la SORODEC dans le cadre d'un contrat ayant trait à la réfection d'une digue en rade de Roscoff. Les entretiens ont porté sur la nature et l'ampleur des travaux envisagés, ainsi que sur la prise en charge des frais occasionnés par l'utilisation intensive des voies de circulation durant la période d'intervention qui pourrait s'étendre jusqu'au début 2011. Il est notamment relevé que la portion de voie déjà fragilisée par l'enfouissement de lignes électriques à proximité immédiate du débouché de la carrière devrait être étanchée rapidement – les carrières Lessard pouvant participer au coût des travaux, dont partie serait à prendre en charge par ERDF. La municipalité sollicitera les services compétents pour l'établissement d'un devis. Il sera également envisagé d'implanter des panneaux type « sortie de camions » au débouché de la route de la carrière, contact devant être pris avec la SORODEC et les carrières LESSARD pour discuter des modalités de l'opération. Il est souligné par ailleurs que l'arrêté d'autorisation d'exploitation de 2002 prévoit un certain nombre de mesures de contrôle, ayant notamment trait aux nuisances sonores, qui doivent être respectées par l'exploitant et son sous-traitant.

Le texte de cet arrêté figure sous http://www.brennilis.com/PLU/RevisionPLU/5-6-perimetre_minier/carriere.pdf.

- iii. **Déchets verts, cité Ker Elez** – En réponse à la demande d'un résident assistant au Conseil, il est précisé qu'après identification de la société propriétaire de la parcelle située en face de la cité Ker Elez, la municipalité a fait part de son intérêt pour un achat éventuel. A la demande du propriétaire, les domaines ont été saisis pour une estimation du bien, qui n'est pas encore parvenue. Par ailleurs, le Conseil a inscrit au budget d'investissement 2010 de la Commune l'achat d'une broyeuse qui servira à faciliter l'évacuation des déchets verts ligneux sur le territoire de la Commune, y compris à Ker Elez.

Jean-Victor Gruat, 29 mai 2010.

I - ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subvention 2009, €	Subvention proposée 2010, €	Observations
Anciens combattants	350	350	
Club des Aînés	600	600	
ASFL	300	200	Conforme demande Association
APE	1500	950	Conforme demande Association
Hong Yang	150		Attente précisions sur programme 2010
Société de Chasse	350	350	Sous réserve production bilan 2009
Amis du Youdig	500	500	
Association Merlin	150	200	
	3900	3150	

II – ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES

ADAPEI Quimper	50	50	
ADMR Huelgoat	670	670	Minimum – supplément à discuter en Conseil
Agriculteurs du Poher		42	Concerne 6 agriculteurs de la commune
AIDES /SIDA	50	50	
Alcool Assistance Croix d'Or Carhaix	50	50	
Association Judo club de l'Arrée, Huelgoat	50	50	
Cavaliers des Monts d'Arrée	50	150	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat		50	Un enfant de Brennilis en apprentissage
CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) Brest	50	50	
Collège d'Huelgoat		50	
Croix Rouge Française, Carhaix	50	50	
Donneurs de sang Carhaix	50	50	
École DIWAN, Commana		50	Un enfant de Brennilis scolarisé
Entraide cancer en Finistère	50	50	
Entraide et Solidarité EHPAD Mt Leroux	50	50	
France Alzheimer29	50	50	
Handball club Monts d'Arrée Huelgoat		50	Première demande
IDEE Brasparts	50	50	
IREO Lesneven		50	Un enfant de Brennilis scolarisé
Judo club du Poher		50	Première demande
MFR Landivisiau		50	Un enfant de Brennilis scolarisé
Présence-Écoute, soins palliatifs Morlaix	50	50	
Prévention routière (écoles)	50	50	
Queffleuth & Belizal, CH Morlaix	50	50	
Restos du Cœur, Châteaulin	50	50	
SPA Quimper	50	50	
Tennis club de l'Arrée		50	Première demande
Vie Espoir 2000 (prévention suicide)	50	50	
Vie Libre (victimes de l'alcoolisme), Brest	50	50	
VMEH - Visite malades hospitalisés - Finistère	50	50	
Total II	1670	2212	
Total I + II	5570	5362	



COMMUNE DE BRENNILIS
Conseil municipal du 29 mai 2010
Point 6 à l'ordre du jour

EMPLOIS D'ÉTÉ

**Propositions faisant suite à l'examen des candidatures en Commission
Fonctionnement des services (réunion du 20 mai 2010)**

Camping

15 juin - 15 juillet, Laetitia Cloître
16 juillet - 15 août, Youenn Boudier
16 août - 15 septembre, Audray Leborgne

Remplacement Mme Coroller

26 juillet - 15 août, Mélanie Yvinec

Agence postale

1 juillet - 25 juillet,)
1 semaine en juin,) Lynda Coroller
1 semaine en septembre)

Entretien Camping

15 juin - 31 juillet, Clémence Garin
1 août - 31 août, Rozenn Cariou

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

entre la Commune de Brennilis et l'association Bretagne Vivante-SEPNB

Année 2010

ENTRE

La Commune de Brennilis, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Victor GRUAT, agissant en vertu d'une attribution du Conseil Municipal déléguée,

ET

L'association Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France, BP 63121, 29231 Brest cedex 3, représentée par son Président

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Conformément à la convention signée des deux parties, il est convenu pour l'année 2010 du versement par la commune de Brennilis d'une subvention de 6 400 euros correspondant au soutien apporté aux activités suivantes :

- 4 demi-journées d'intervention pour l'école de Brennilis comprenant la préparation et l'intervention de l'animateur ainsi que ses frais pour 900 euros
- 4 demi-journées d'animation par semaine à destination du grand public durant l'été du 8 juillet au 31 août financés par la dotation du Conseil Général du Finistère
- 6 après-midi par semaine d'ouverture de la maison de la réserve naturelle et des castors durant l'été du 15 juin au 8 juillet et du 1er au 15 septembre pour 3000 €
- Un soutien forfaitaire aux activités de conseil et d'expertises pour un montant de 900 euros.
- Le soutien à une étude « renouées asiatiques » pour un montant de 1600 € (hors indemnités stagiaires) comprenant :
 - la cartographie des différentes zones de renouées japonaises et autres invasives – rivières et routes ;
 - la typologie des stations de renouées et autres invasives ;
 - des outils de communication et de sensibilisation.

Dates de versement

Le montant de la subvention municipale n'est effectif et exécutoire qu'après le vote du budget de la ville par le Conseil Municipal. Le règlement se fera en trois versements :

- le premier au mois de janvier, sous forme d'avance,
- le deuxième au mois d'avril,
- le solde au mois de septembre.

A Brennilis, le

Le Maire

Le Président de Bretagne Vivante



Plan de lutte contre les espèces invasives

sur les communes du Yeun Elez

Mairie de Brennilis

Proposition de partenariat

Lors de la commission consultative « environnement » du Conseil Municipal de Brennilis du 17 septembre 2009, dirigée par M. le Maire de Brennilis, vice-pdt de la Communauté de Communes du Yeun Elez chargé de l'environnement, Bretagne Vivante a été sollicitée pour faire une proposition de rédaction d'un plan d'action de lutte contre les renouées asiatiques. Il concernerait le territoire de Brennilis et, éventuellement à terme, d'autres communes de la Communauté de commune du Yeun Elez.

La proposition ici formulée est basée sur le recours à un stagiaire pour réaliser le travail.

Ce plan d'action devrait comprendre les chapitres suivants :

Plan de travail

1. Cartographie des différentes zones de renouées japonaises et autres invasives – rivières et routes

- cartographie SIG sur fond IGN 25
- estimation de la surface de chaque tache
- fiche descriptive du Conservatoire Botanique de Brest
- comparaison avec la cartographie Docob

2. Typologie des stations de renouées et autres invasives

- Hiérarchisation des enjeux en terme d'intervention
- Description des solutions techniques adaptées aux contextes et aux enjeux
- Évaluation du coût
- Proposition d'une méthodologie de suivi

3. Outil de communication et de sensibilisation

- Réalisation d'une maquette de document à destination de la population locale
- Rédaction d'arrêtés municipaux type réglementant la plantation d'espèces exogènes

Budget

Indemnités de stage 800 €

Frais de déplacements 100 €

Encadrement et suivi (5 jours dont 3 salariés) 1 200 €

Frais de gestion 300 €

Total 2 400 euros net de taxes

Bretagne Vivante n'étant pas assujettie à la TVA, les prix s'entendent nets de taxes.

Télétransmission des actes
soumis au contrôle de légalité

Avenant n.1 à la convention
de télétransmission
des actes soumis
au contrôle de légalité du 19 juillet 2009
entre l'État
et
Brennilis

L'article 3.8 de la convention est modifié comme suit:

**3. ENGAGEMENT SUR L'ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA
TELETRANSMISSION**

3.8 Support mutuel

...

Pour la Préfecture et la sous-préfecture de Châteaulin, les coordonnées des personnes supports sont les suivantes:

...

- chef de section à la sous-préfecture de Châteaulin
- adresse électronique: martine.moureu@finistere.gouv.fr

Les autres dispositions de la convention demeurent sans changement.

Fait à Brennilis, le Le Maire Jean-Victor GRUAT	Fait à Châteaulin, Le Le sous-préfet de Châteaulin Denis OLAGNON
--	---